



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/35/99
20 février 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
Point 64 b) de la liste préliminaire^x

ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE

Aide à la reconstruction et au développement du Liban

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	2
II. HISTORIQUE	3 - 9	3
III. LE SUD	10 - 12	6
IV. AIDE INTERNATIONALE ET ROLE DES NATIONS UNIES EN Matière de secours et de redressement	13 - 18	7
V. RECONSTRUCTION ET DEVELOPPEMENT	19 - 21	11
VI. RESUME ET CONCLUSION	22	13

x A/35/50.

I. INTRODUCTION

1. Le but général de la résolution 33/146 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1978 était de coordonner l'aide internationale à la reconstruction et au développement du Liban. Conformément à cette résolution, l'Assemblée a créé à Beyrouth un comité mixte de coordination des institutions spécialisées et d'autres organismes des Nations Unies, sous la direction d'un coordonnateur, spécialement chargé d'aider et de conseiller le Gouvernement libanais sur a) tout ce qui a trait à la reconstruction et au développement et b) de l'aider à évaluer, formuler et échelonner les programmes d'assistance, ainsi qu'à en assurer l'exécution conformément aux besoins du Liban. L'Assemblée a également fait sien l'appel lancé par le Secrétaire général en vue de l'octroi d'une aide internationale au Liban et prié instamment tous les gouvernements de contribuer à la reconstruction du Liban. Ce Comité est donc implicitement chargé d'aider le Gouvernement libanais à élaborer des projets à long terme ainsi que des programmes de secours et de relèvement à exécuter dans l'immédiat, de mettre le Gouvernement libanais mieux à même de formuler et d'exécuter des plans de reconstruction et de développement, d'obtenir de sources extérieures les fonds nécessaires à cette fin et de fournir toute autre assistance conforme au mandat du Comité que le Gouvernement libanais considérera comme appropriée. Le coordonnateur du Comité d'aide à la reconstruction et au développement du Liban, qui a été nommé par le Secrétaire général le 17 septembre 1979, a pris ses fonctions vers le milieu du mois d'octobre et est en train de constituer son bureau. Le présent rapport se fonde sur ses observations et considérations préliminaires. Le coordonnateur a des contacts réguliers et étroits avec les autorités gouvernementales et d'autres intéressés, en vue de déterminer la meilleure façon dont les Nations Unies peuvent aider à la reconstruction et au développement du pays.

2. Dans sa résolution 34/135, du 14 décembre 1979, l'Assemblée générale a, entre autres, noté la nomination d'un coordonnateur par le Secrétaire général et prié le Secrétaire général de poursuivre ses efforts en vue de l'application de la résolution 33/146 de l'Assemblée générale et de faire rapport au Conseil économique et social lors de sa première session ordinaire de 1980, ainsi qu'à l'Assemblée générale lors de sa trente-cinquième session, sur les progrès réalisés.

/...

II. HISTORIQUE

3. La guerre civile qui a éclaté au Liban en 1974 a fait 60 000 victimes et causé de terribles destructions. Il est encore impossible d'évaluer toutes les dévastations de la guerre parce que ses effets continuent à se faire sentir dans chaque domaine d'activité. D'après une estimation faite par le Ministère de la planification en 1977, les pertes matérielles subies par les secteurs public et privé pendant les années 1975 et 1976 se seraient élevées à 7,5 milliards de livres libanaises; quant au produit national brut, il aurait été amputé, pendant ces deux années, respectivement de 2,577 milliards et de 6,14 milliards de livres libanaises. Il y a eu plus d'un million de personnes déplacées (soit près d'un tiers de la population totale). Dans le sud, où l'insécurité est endémique, les destructions et bouleversements ont été très importants : 15 000 maisons ont été totalement ou partiellement démolies, des écoles, des hôpitaux, des routes, des réseaux de distribution d'eau et d'électricité détruits et 250 000 personnes contraintes de quitter leurs foyers. La guerre et les troubles civils sont en partie responsables également de l'exode massif de cadres et de travailleurs qualifiés (d'après une estimation, l'émigration nette au cours de ces dernières années aurait représenté au total 500 000 personnes, y compris environ 30 à 40 p. 100 des ouvriers de l'industrie). Dans un pays dont la population totale est d'environ 3 millions, des déplacements de population aussi importants ne peuvent qu'avoir des conséquences économiques et sociales graves et de longue durée.

4. En outre, les troubles ont entraîné la désorganisation générale des services dans tous les secteurs; les déplacements dans de nombreuses zones du pays et d'une zone à l'autre étant devenus dangereux, les gens, y compris les fonctionnaires, ont cessé de se rendre à leur travail, les réseaux de distribution de denrées alimentaires, de médicaments et d'autres produits de base essentiels ont été bouleversés, et, de plus, le pillage (ou la destruction) des biens, y compris des bureaux du gouvernement et des installations publiques, a été général. Le gouvernement ne contrôle pas tout l'ensemble du pays et, dans Beyrouth même, des zones importantes sont aux mains de bandes armées anonymes. De ce fait, le gouvernement a des difficultés pour percevoir l'impôt sur le revenu ou mettre fin à la fraude généralisée. En conséquence, alors qu'en 1974 le Liban disposait d'un excédent budgétaire de 5,9 millions de livres libanaises, il a eu un déficit budgétaire de 858 millions de livres en 1978 et d'un milliard en 1979.

5. Le tableau qui se dégage est affligeant et fait apparaître l'énormité de la tâche de reconstruction et de développement à laquelle doit s'atteler le gouvernement, alors même que les problèmes économiques immédiats que posent le chômage et l'inflation se font pressants. Par contre, il fait aussi clairement ressortir le fait qu'en dépit des importants revers qu'elle a subis et des fortes pressions auxquelles elle est soumise, l'économie libanaise continue à fonctionner. D'après les statistiques qui viennent d'être publiées par le Ministère de l'industrie et du pétrole, en 1979 les exportations de produits industriels se sont élevées à 1,2 milliard de livres libanaises, soit une augmentation de 63 p. 100 par rapport à l'année précédente. Au cours de la même année, les importations de machines et de matières premières - indice du relèvement et du développement de l'industrie - se sont élevées au total à 63 000 tonnes, soit 490 millions de livres libanaises. En dépit de l'importante contrebande, les recettes tirées des droits de douane ont été en 1979 de 602 millions de livres libanaises, soit une augmentation de 34 p. 100 par rapport à 1976; 43 p. 100 de ce montant provenaient de produits

importés dans le pays par le port de Beyrouth, bien que celui-ci soit encore le théâtre de troubles et d'échanges de feux sporadiques. La balance commerciale de 1979 présentait un déficit de 4,5 milliards de livres libanaises mais ce déficit a été plus que couvert par les envois de fonds effectués par des Libanais résidant à l'étranger (signe qu'ils ont confiance dans l'avenir du pays). Les dépôts bancaires sont passés de 2 milliards de livres libanaises en 1974 (avant la guerre) à 15 milliards en 1978 et à 19 milliards en 1979. La livre libanaise est relativement stable par rapport au dollar des Etats-Unis et du fait de l'augmentation récente du prix de l'or la valeur des importantes réserves en devises et réserves métalliques de la Banque centrale s'est considérablement accrue.

6. Tout bien considéré, on ne saurait dire que l'économie libanaise soit déjà sur la voie du redressement, encore moins que les faiblesses et lacunes fondamentales dont elle a souffert dans le passé soient sur le point d'être éliminées. Mais le fait qu'en dépit de l'anarchie, de l'insécurité et de divers autres problèmes, l'économie fonctionne comme elle le fait traduit le potentiel de cette économie et montre qu'elle sera capable d'une croissance rapide dès que les difficultés et obstacles actuels auront été surmontés. Entre-temps - et c'est l'élément le plus positif de la situation - le gouvernement s'est déclaré déterminé à entamer les opérations de reconstruction et de développement sans attendre que les questions politiques aient été réglées ou que l'ordre public ait été rétabli dans l'ensemble du pays. Au contraire le gouvernement estime, à juste titre, que le développement économique lui-même peut avoir un effet salutaire sur la sécurité publique.

7. C'est à cette fin qu'a été adopté le 31 janvier 1977 le texte législatif portant création du Conseil du développement et de la reconstruction. Le Conseil a des pouvoirs et des responsabilités étendus en ce qui concerne l'élaboration de programmes et de plans de reconstruction et de développement national, leur exécution et les appels de fonds et les décaissements à ce titre; il est également chargé de coordonner les travaux dans ce domaine de tous les ministères et départements. Le Conseil a élaboré un programme de reconstruction comprenant un certain nombre de projets importants (par exemple, le port et l'aéroport de Beyrouth, la construction de maisons et la route Beyrouth-Tripoli) qui sont urgents et dont le Conseil considère l'exécution comme indispensable à la réalisation d'un développement plus vaste et à plus long terme. Il a également élaboré un projet de programme de développement pour le secteur social, qui prévoit l'amélioration et l'extension des services de santé et d'enseignement et de crédit agricole ainsi que des projets de développement rural. Les deux programmes, qui ne seront pas exécutés en même temps, devraient être achevés d'ici cinq à huit ans. Le coût total du programme de reconstruction a été estimé à l'époque où il a été élaboré à 22 milliards de livres libanaises, et celui du programme de développement à 4 milliards. Il faudra sans doute réviser ces montants pour tenir compte de l'inflation entre la date d'élaboration des programmes et celle à laquelle ils doivent être terminés. Le gouvernement a l'intention de prendre à sa charge 25 p. 100 du coût du programme de reconstruction et le montant total du programme de développement, en les finançant grâce aux soldes des comptes d'opérations courantes et à des emprunts intérieurs et extérieurs.

8. Le programme ne prétend pas être un plan complet ou intégré mais comprend, de l'avis du Conseil, "les projets extraordinaires qui doivent être entrepris pour permettre au Liban de connaître à nouveau une situation normale". Le Conseil admet avec franchise qu'il ne dispose ni de statistiques satisfaisantes sur les indicateurs économiques fondamentaux ni d'études de faisabilité dans la plupart des cas, de même qu'il ne sait pas de quelle main-d'oeuvre il disposera pour la reconstruction. En outre, le Conseil admet qu'il est nécessaire d'établir un plan de développement à long terme et qu'il est important de s'assurer que les projets de reconstruction sont compatibles avec les objectifs du développement à long terme. Il reconnaît enfin la nécessité d'adopter des réformes dans le système actuel, par exemple en ce qui concerne l'administration, en vue de renforcer le secteur public, et en ce qui concerne le régime fiscal, en vue de corriger les injustices et les déséquilibres entre les groupes de population et les régions, injustices qu'on considère en général à l'heure actuelle comme l'une des causes de la crise libanaise. Toutefois, de l'avis du Conseil, il vaudrait mieux aborder ces questions, ainsi que la planification à long terme, une fois que le processus de reconstruction aura été bien entamé et que l'on aura créé une atmosphère plus propice à l'examen et au règlement des questions fondamentales et politiquement controversées.

9. Le programme a été élaboré pendant la deuxième moitié de 1978. En dépit de la recrudescence des troubles intérieurs et de l'invasion israélienne qui ont eu lieu cette année-là, quelques-uns des projets ont déjà été entrepris, comme par exemple ceux relatifs au port et à l'aéroport de Beyrouth. Les dons et les emprunts pour la reconstruction et le développement que le Gouvernement libanais a obtenus de diverses sources représentent le montant appréciable de 470 064 416 dollars des Etats-Unis. Toutefois, le programme de reconstruction n'a pas encore démarré. D'après les propres termes du Conseil "la réalisation d'un programme de cette ampleur dépend non seulement des moyens de financement, mais également de la capacité du gouvernement d'agir efficacement, de la possibilité de disposer des compétences requises et d'une amélioration de la sécurité publique". Il est évident que le lancement d'un programme de reconstruction et de développement de grande ampleur appellerait un effort concerté pour améliorer la sécurité publique et pour renforcer l'autorité du gouvernement dans ce domaine ainsi que son appareil administratif, et des mesures pour mobiliser les capitaux, les compétences et la main-d'oeuvre libanais et surtout pour amener le peuple libanais à consacrer la capacité d'adaptation, l'énergie et l'esprit d'initiative dont il a largement fait preuve à la reconstruction du pays sur des bases nouvelles. Entre-temps, le Conseil élabore pour 1979 un programme concernant des projets dont l'exécution pourra commencer pendant l'année en cours en dépit des contraintes politiques et administratives et de l'insécurité actuelle et qui pourront même contribuer au renforcement de la sécurité en offrant des possibilités d'emploi intéressantes aux personnes qui se livrent à l'heure actuelle à des activités paramilitaires.

III. LE SUD

10. La région relativement aride et accidentée du sud, qui était déjà moins développée que le reste du pays avant le conflit, a davantage souffert des ravages de la guerre en raison de sa situation à la frontière avec Israël. La situation qui règne dans la région du point de vue de la sécurité est décrite dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/13691), en date du 14 décembre 1979. Le rapport illustre les problèmes spécifiques que posent le redressement, la reconstruction et le développement de cette région : un grand nombre d'habitants du sud ont quitté la région pour aller s'installer dans d'autres parties du pays, voire à l'étranger; en outre, la plupart des villages manquent de l'infrastructure la plus essentielle - écoles, cliniques ou dispensaires, eau et électricité, etc. Il faut de toute évidence consentir un effort particulier dans cette région en vue de remettre en état les biens, le matériel et les installations détruits par la guerre, de compenser le retard qu'avait déjà la région et d'intégrer celle-ci à une économie nationale régénérée.

11. Conscient de la situation particulière du sud du pays et de l'ampleur de ses besoins, le gouvernement a créé, en 1969, le Conseil pour le sud, qui est présidé par le Ministre du travail et des affaires sociales. Le Conseil remplit principalement les fonctions d'un comité d'indemnisation chargé des réparations pour dommages de guerre dans le sud. A cette fin, le Conseil dispose de crédits qui lui sont fournis par le gouvernement. Il est également chargé du développement socio-économique du sud, mais au cours des dernières années, sa fonction principale a été d'évaluer les dégâts causés aux bâtiments par l'invasion israélienne de 1975 et de distribuer des subventions pour réparer les maisons en utilisant une allocation de 30 millions de livres libanaises accordées par le gouvernement et une allocation de 2,5 millions de dollars fournie par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

12. Dans le cadre du programme global de reconstruction, on met au point pour le sud un plan de développement d'urgence en vue d'encourager le retour des personnes qui ont quitté leur foyer et leur lieu de travail et afin d'impulser un nouvel excès. Récemment, une délégation composée des ministres des affaires sociales de six pays arabes s'est rendue à Beyrouth et a examiné un document de travail préparé par le Gouvernement libanais avec l'aide d'un certain nombre d'organismes des Nations Unies, document qui exposait les besoins spécifiques du sud du Liban ainsi que les moyens nécessaires pour y faire face. Les ministres soumettront ce document de travail à une réunion des ministres des affaires sociales de tous les pays arabes, qui doit avoir lieu dans la deuxième quinzaine de mai, en vue d'obtenir l'aide financière nécessaire.

IV. AIDE INTERNATIONALE ET ROLE DES NATIONS UNIES
 EN MATIERE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT

13. A la suite de la guerre et des troubles civils, et après chaque attaque étrangère ou nouvelle flambée de violence, les efforts d'assistance ont consisté principalement à secourir immédiatement les victimes, à aider à rétablir les services interrompus et à réparer les installations et le matériel endommagés. Au cours des trois dernières années, les sommes versées pour cette assistance d'urgence par les organismes des Nations Unies, les pays donateurs et les organisations non gouvernementales sont les suivantes :

1977

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Aide fournie par les organismes des Nations Unies	19 015 000

Dollars des Etats-Unis

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	898 000
---	---------

Fonds des Nations Unies pour l'enfance	4 865 000
--	-----------

Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies	2 052 000
--	-----------

Programme alimentaire mondial	11 200 000
-------------------------------	------------

Aide fournie par les pays donateurs et par les organisations non gouvernementales	15 881 000
---	------------

Principaux donateurs :

Dollars des Etats-Unis

Canada	544 000
--------	---------

Etats-Unis d'Amérique	11 350 000
-----------------------	------------

France	625 000
--------	---------

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	675 000
---	---------

Suède	1 573 000
-------	-----------

Suisse	480 000
--------	---------

/...

1978

Dollars des
 Etats-Unis

Aide fournie par les organismes des Nations Unies 19 328 571

Dollars des Etats-Unis

Fonds d'affectation
 spéciale des
 Nations Unies 2 038 111

Fonds des Nations Unies
 pour l'enfance 4 970 270

Programme alimentaire
 mondial 10 190 550

Haut Commissariat des
 Nations Unies pour
 les réfugiés 1 750 033

Organisation des
 Nations Unies pour
 l'alimentation et
 l'agriculture 147 000

Organisation mondiale
 de la santé 232 607

Aide fournie par les pays donateurs et les organisations
 non gouvernementales 50 757 284

Principaux donateurs

Dollars des Etats-Unis

Allemagne, République
 fédérale d' 3 815 905

Canada 2 145 302

Commission des commu-
 nautés européennes 13 155 801

Etats-Unis d'Amérique 20 132 000

France 1 714 186

Japon 500 000

Royaume-Uni 694 950

Suède 751 613

Suisse 1 404 640

Catholic Relief Services 1 463 300

Comité international de
 la Croix-Rouge 3 021 721

1979 a/

Dollars des
Etats-Unis

Aide fournie par les organismes des Nations Unies 13 363 362,84

Dollars des Etats-Unis

Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies	250 946
Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	20 000
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	6 383 483
Programme alimentaire mondial	4 689 600
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	1 554 333,84
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	890 000
Organisation mondiale de la santé	75 000

g/ Les chiffres concernant les secours d'urgence fournis par les pays donateurs et les organisations non gouvernementales ne sont pas encore disponibles.

14. En décembre 1976, le Gouvernement libanais a créé un Haut Comité pour les secours, présidé par le Ministre du travail et des affaires sociales, et l'a chargé de recevoir les dons en espèces, en nature ou sous forme de services et d'organiser la distribution des secours aux bénéficiaires. Un Comité consultatif composé de représentants des Nations unies, des pays donateurs et des organisations non gouvernementales, aide le Haut Comité pour les secours à s'acquitter de sa tâche.

15. L'Office du développement social, dont relève le projet, établit des bordereaux correspondant à la quantité d'aide nécessaire pour les bénéficiaires (aliments, vêtements, logement, médicaments) et les aliments et les produits sont transportés en fonction de ces bordereaux d'entrepôts vers des centres d'emballage, où des rations familiales mensuelles sont préparées et envoyées aux centres de

/...

distribution indiqués par le Haut Comité pour les secours. Les organismes des Nations Unies aident à superviser la distribution de l'assistance.

16. Les activités entreprises par les Nations Unies pour fournir des secours d'urgence sont coordonnées avec celles du gouvernement et celles de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) par l'intermédiaire du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'aide à la reconstruction et au développement du Liban.

17. Pour 1980, le Gouvernement libanais a demandé un nouvel envoi de produits alimentaires et autres denrées, à distribuer au total à 115 000 familles. Même si l'on tient compte des stocks qui restent de l'année précédente, de l'assistance escomptée de divers donateurs et des contributions annoncées, on est bien loin de disposer des ressources nécessaires pour satisfaire pleinement cette demande.

Le rôle de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban

18. La FINUL fournit une aide inestimable aussi bien en assurant la sécurité qu'en fournissant un soutien logistique pour les secours. Elle aide à désamorcer les mines, à entreposer les fournitures de secours et à faciliter le transport du personnel et du matériel destinés aux projets des organismes des Nations Unies et du gouvernement. En outre, la FINUL contribue à l'exécution de projets prévoyant le rétablissement de l'eau, de l'électricité et des services de santé, à la distribution d'aliments supplémentaires, à la réparation de bâtiments et de routes et elle a même, sur demande, prêté son assistance pour résoudre des cas d'enlèvement. La FINUL a également coopéré à l'organisation et à la supervision des examens du premier cycle et de fin d'études secondaires pour les élèves venant de certaines régions du sud du pays. A la demande du Comité d'aide à la reconstruction et au développement du Liban (où la FINUL est représentée), la Force intérimaire a récemment réalisé une enquête très utile sur les besoins et les problèmes de la population dans le sud.

V. RECONSTRUCTION ET DEVELOPPEMENT

19. Les dons et les prêts accordés au cours des dernières années pour la reconstruction et le développement du Liban sont décrits en détail ci-après: une forte proportion des ressources financières disponibles n'a pas été utilisée en raison de la situation dans le pays.

1977

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Dons	41 112 500

Dollars des Etats-Unis

Emirats arabes unis	6 000 000	
Etats-Unis d'Amérique	32 800 000	
France	312 000	
Prêts		194 585 000
Banque mondiale	89 600 000	
Allemagne, République fédérale d'	9 825 000	
Fonds arabe de dévelop- pement économique et social	39 000 000	
Fonds d'Abou Dhabi	17 400 000	
Koweït	37 020 000	
Emirats arabes unis	1 740 000	

1978

Dons ...		-
Prêts		234 366 916
Commission des commu- nautés européennes	3 000 000	
Un consortium des banques d'Europe et des Etats-Unis	150 000 000	
France	55 813 953	

/...

1978 (suite)

Dollars des Etats-Unis

Etats-Unis d'Amérique	22 590 000
Fonds du Koweït pour le développement éco- nomique arabe	2 962 963

1979

Lors de la réunion au sommet de la Ligue des Etats arabes, tenue à Tunis du 20 au 22 novembre 1979, les pays arabes ont annoncé des contributions de 2 milliards de dollars pour l'aide à la reconstruction et au développement du Liban, pour une période de cinq ans, la moitié de cette somme devant être utilisée dans le sud du pays.

Le rôle du Programme des Nations Unies pour le développement

20. Le chiffre indicatif de planification (CIP) du Liban pour le cycle de programmation actuel (1977-1981) s'élève au total à 12,5 millions de dollars, dont 2 millions de dollars reportés du cycle précédent.

21. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a élaboré un programme à moyen terme en 1977, mais la plus grande partie de ce programme n'a pu être mise en oeuvre en raison des événements de 1978. Etant donné la situation, il a aussi été difficile d'élaborer un programme national pour utiliser le CIP actuel du Liban et, en fait, toutes les activités de développement du PNUD ont été suspendues pendant un certain temps. La programmation du PNUD a repris vers le milieu de 1979 et des projets d'une valeur totale de 7 100 000 dollars des Etats-Unis ont déjà été approuvés 1/. Ces projets portent sur l'agriculture, la santé, l'industrie, les communications, la sécurité sociale, les finances et la formation. A mesure que le programme du gouvernement pour la reconstruction et le développement prendra forme, le PNUD adantera ses propres projets de façon à promouvoir les buts et objectifs globaux de ce programme.

1/ De nouveaux projets d'une valeur de 4 millions de dollars sont sur le point d'être approuvés.

VI. RESUME ET CONCLUSION

22. La tâche de reconstruction et de développement du Liban est une vaste entreprise et une oeuvre de longue haleine. Il est évident qu'un pays qui a été à ce point détruit par la guerre et les conflits ne peut pas fournir lui-même les ressources nécessaires. Le Gouvernement et le peuple libanais ont besoin d'une assistance internationale pour réparer les ravages de la guerre et reconstruire leur pays. Certains pays amis, appartenant ou non à la région, ont déjà répondu généreusement aux besoins immédiats et à plus long terme du Liban. Le système des Nations Unies est prêt, dans la mesure de ses moyens, à aider le Liban dans ces efforts.
